



GSK

Votre guide sur



**Le programme**monarque

de Benlysta

À chacune des étapes

<sup>Pr</sup>**Benlysta**  
(belimumab)



## Votre médecin vous a prescrit BENLYSTA



BENLYSTA est un médicament vendu sur ordonnance pour le traitement des adultes atteints de lupus (lupus érythémateux disséminé, ou LED) et pour les adultes atteints d'une inflammation des reins apparentée au lupus (néphrite lupique évolutive) qui reçoivent déjà d'autres médicaments contre cette maladie.

## Le PROGRAMME MONARQUE DE BENLYSTA offre des renseignements complets et du soutien aux personnes qui reçoivent un traitement par BENLYSTA.

En vous inscrivant au PROGRAMME MONARQUE DE BENLYSTA, vous obtenez un accès téléphonique gratuit à des gestionnaires de cas expérimentés et bilingues qui vous aideront à coordonner la couverture d'assurance.

### Comment le PROGRAMME MONARQUE DE BENLYSTA fonctionne-t-il ?

#### INSCRIPTION



Accès à un gestionnaire de cas

Coordination de la  
couverture d'assurance



#### Si on vous a prescrit BENLYSTA i.v.\*

Prise de rendez-vous à  
la clinique de perfusion



Visite de la clinique  
et première perfusion



Prise d'un rendez-vous pour  
la deuxième perfusion



#### Si on vous a prescrit BENLYSTA s.-c.†

Prise de rendez-vous à  
la clinique de d'injection



Première injection à la clinique et formation  
sur la technique d'injection



Poursuite des auto-injections à domicile si votre  
professionnel de la santé a décidé que vous ou  
votre aidant étiez en mesure d'injecter BENLYSTA

\*BENLYSTA i.v. = BENLYSTA pour perfusion intraveineuse

†BENLYSTA s.-c. = BENLYSTA pour injection sous-cutanée avec l'auto-injecteur

### Des questions ?



Benlysta-Monarch@supportprogram.com



Pour joindre votre infirmière gestionnaire de cas:  
1-855-788-3135 du lundi au vendredi, de 8h à 20h (HNE)



Télécopieur: 1-855-788-3140

## Le PROGRAMME MONARQUE DE BENLYSTA – Services de soutien



### On vous aide à gérer votre couverture d'assurance.

- Une fois que votre médecin a établi que vous pourriez bénéficier du traitement par BENLYSTA et du PROGRAMME MONARQUE DE BENLYSTA, il vous demandera de signer un formulaire de consentement.
- En signant ce formulaire de consentement, vous autorisez l'une de nos infirmières gestionnaires de cas à communiquer avec vous pour discuter des choix qui s'offrent à vous:
  - remboursement et aide financière (couverture d'assurance, dépenses personnelles et admissibilité à une aide financière);
  - modalités de distribution et d'administration du médicament, y compris les soins infirmiers et un soutien administratif;
  - ressources et communications sur la maladie et le médicament.



### Des infirmières gestionnaires de cas chevronnées

Dès que vous aurez signé le formulaire de consentement, le cabinet de votre médecin en informera le Programme, et l'une de nos infirmières gestionnaires de cas communiquera avec vous dans les 24 heures suivantes. Votre infirmière gestionnaire de cas:

- recueillera les renseignements relatifs à votre assurance et examinera les choix de couverture qui vous sont offerts;
- travaillera pour vous dans le but de trouver la couverture d'assurance qui vous convient le mieux;
- vous expliquera à quoi vous devez vous attendre de vos perfusions ou injections de BENLYSTA.

Toutes nos infirmières gestionnaires de cas possèdent une grande expérience dans le traitement des questions d'assurance et de remboursement, et elles se feront un plaisir de répondre à vos questions sur votre couverture d'assurance, sur BENLYSTA ou sur le lupus.



### Nous traitons vos demandes de règlement pour vous.

Si vous êtes admissible à une couverture d'assurance, votre infirmière gestionnaire de cas:

- remplira et soumettra les documents requis aux fins du traitement de votre demande de remboursement;
- communiquera avec vous pour confirmer et passer en revue les clauses de votre contrat d'assurance, y compris les frais que votre compagnie d'assurance ne couvre pas (s'il y a lieu).

Si vous devez prendre en charge des frais liés à votre traitement, votre infirmière gestionnaire de cas vous proposera un mode de paiement adapté à vos besoins.



### Prise de rendez-vous pour les perfusions ou les injections

- Votre infirmière gestionnaire de cas vous mettra en contact avec l'équipe de planification de la clinique qui s'occupera de fixer la date de votre rendez-vous.



### Coordination de la livraison de BENLYSTA à la clinique de perfusion de votre choix ou à votre domicile

- La clinique et la pharmacie assureront la coordination de la livraison de BENLYSTA à l'endroit de votre choix.
- Si l'on vous a prescrit des perfusions, BENLYSTA sera livré directement à votre clinique de perfusion.
- Si l'on vous a prescrit des injections, BENLYSTA sera livré directement à votre domicile.

Dans le cas des commandes transmises à une pharmacie participant au PROGRAMME MONARQUE, un membre du personnel de la pharmacie communiquera directement avec vous par téléphone pour une confirmation finale de votre commande.



### Votre première visite à la clinique

Si on vous a prescrit BENLYSTA pour perfusion intraveineuse:

- Le personnel infirmier de la clinique vous expliquera les différentes étapes du processus de perfusion et répondra à toutes vos questions.
- Le personnel infirmier de la clinique demeurera avec vous lorsque vous recevrez la perfusion et restera à votre disposition par la suite.
- Le coordonnateur responsable des patients fixera ensuite un rendez-vous pour votre prochaine perfusion, et un rapport sera transmis à votre infirmière gestionnaire de cas pour qu'elle puisse le verser à votre dossier.



Si on vous a prescrit BENLYSTA pour injection sous-cutanée avec l'auto-injecteur:

- L'objectif de votre visite à la clinique est de vous apprendre, à vous ou à votre aidant, la bonne technique d'injection de BENLYSTA.
- Le personnel infirmier de la clinique vous expliquera les préparatifs nécessaires avant une injection, ainsi que la façon, l'endroit et le moment appropriés pour faire votre injection.
- Le personnel infirmier de la clinique vous administrera l'injection en vous expliquant toutes les étapes.
- Le personnel infirmier de la clinique vous parlera aussi des signes et des symptômes de réactions allergiques qu'il faut surveiller.



## Mises en garde et précautions importantes sur BENLYSTA

### Réactions allergiques et réactions liées à la perfusion ou à l'injection, y compris l'anaphylaxie

BENLYSTA peut provoquer une réaction liée à la perfusion ou à l'injection ou une réaction allergique (ou d'hypersensibilité). Il peut arriver que ces réactions soient sévères et qu'elles entraînent la mort du patient. Elles sont plus susceptibles de se produire le jour du traitement, mais elles peuvent survenir plus tardivement. Communiquez avec votre professionnel de la santé immédiatement si vous présentez un des symptômes figurant à la section **Réactions allergiques et réactions liées à la perfusion** ou à l'injection du feuillet de renseignements pour le consommateur.

### Infections sévères

Les patients recevant BENLYSTA peuvent présenter un risque plus élevé de contracter des infections. Les infections peuvent être graves et causer la mort. Téléphonnez immédiatement à votre professionnel de la santé si vous vous sentez malade ou si vous présentez un des symptômes figurant à la section **Infections** du feuillet de renseignements pour le consommateur.

### Leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP)

La LEMP est une affection grave du cerveau ayant été signalée chez des patients recevant BENLYSTA et d'autres médicaments qui affaiblissent le système immunitaire. La mort est survenue. Les signes et les symptômes de la LEMP comprennent, entre autres, la perte de mémoire, la difficulté à penser, la confusion, les troubles de la vision, la difficulté à avaler, à parler ou à marcher ou les convulsions. Téléphonnez immédiatement à votre professionnel de la santé si vous présentez de nouveaux symptômes ou une aggravation des symptômes ci-dessus. Veuillez consulter la section intitulée **Leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP)** du feuillet de renseignements pour le consommateur.

### Idées suicidaires, tentatives de suicide ou automutilation

Si vous pensez à vous faire du mal ou à vous suicider, informez-en votre professionnel de la santé immédiatement. Veuillez consulter la section **Problèmes de santé mentale et suicide** du feuillet de renseignements pour le consommateur.

Bien sûr, si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser au personnel infirmier. Le professionnel de la santé décidera ensuite si vous ou votre aidant pouvez injecter BENLYSTA.

N'essayez pas de vous injecter BENLYSTA vous-même avant que votre professionnel de la santé vous ait enseigné la bonne technique d'injection.

